

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 février 2021

COVID-19 à La Réunion : campagne de vaccination « le vaccin contre la Covid-19 lé là. Protège a zot ! »

Au 11 février, 10 610 personnes se sont fait vacciner à La Réunion. Compte tenu de la propagation de l'épidémie de Covid-19 sur le territoire, la préfecture et l'ARS La Réunion lancent une nouvelle campagne de vaccination : « Le vaccin contre la Covid-19 lé là. Protège a zot ! »

En effet, le vaccin est la meilleure protection pour les plus fragiles des complications et de la survenue de formes graves de la Covid-19. Aussi, les personnes âgées de plus de 75 ans, les publics très vulnérables et les professionnels de santé de plus de 50 ans ayant des pathologies à risques sont fortement encouragés à se faire vacciner. Il suffit de prendre rendez-vous par téléphone ou sur internet dans un des huit centres de vaccination de l'île.

Protégez-vous de la Covid-19. Faites-vous vacciner !

Chiffres-clé sur la vaccination

10 610 personnes vaccinées à La Réunion au 11 février

dont :

- **5 015** personnes âgées vivant à domicile ou en institution
- **3 388** professionnels de santé
- **2 207** personnes hautement vulnérables

Au 11 février, le nombre de personnes vaccinées est relativement faible pour ralentir le risque de circulation virale : **10 610 personnes vaccinées (sur plus de 45 000 personnes potentiellement concernées).**

Dans le cadre de protocoles cliniques complétés par des études internationales, l'efficacité du vaccin a été démontrée pour protéger de la Covid-19. En vous faisant vacciner, vous vous protégez contre la maladie. **Aussi, la préfecture et l'ARS La Réunion lancent une campagne de vaccination pour encourager fortement la population concernée à se faire vacciner.**

La vaccination contre la Covid-19 a débuté le 15 janvier à La Réunion, de manière progressive. Après les personnes âgées vivant en établissement et les professionnels de santé de plus de 50 ans ou ayant des comorbidités, la vaccination contre la Covid-19 est proposée, depuis le 28 janvier, aux publics suivants :

La population

- **Toute personne âgée de 75 ans et +**
- **Toute personne orientée par son médecin traitant sur prescription médicale, atteinte d'une pathologie à risque de forme grave suivante** : cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie, maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés, transplantés d'organes ou greffés de cellules souches hématopoïétiques, poly-pathologies chroniques avec deux insuffisances d'organes, maladies rares, trisomie 21.

Les professionnels de santé de plus de 50 ans ayant des pathologies à risque

Les professionnels de santé et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables, les personnels d'aide à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées et les sapeurs-pompiers de plus de 50 ans ou présentant une des pathologies suivantes : obésité (IMC>30), broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) et insuffisance respiratoire, hypertension artérielle compliquée, insuffisance cardiaque, diabète (de type 1 et de type 2), insuffisance rénale chronique, cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans, trisomie 21, avoir eu une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques.

OU ET COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

Depuis le 28 janvier, 8 centres de vaccination sont ouverts uniquement sur rendez-vous à Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Pierre et le Tampon.

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous :

- par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- sur internet : **www.lareunion.ars.sante.fr**

Documents à fournir :

- Carte vitale ou attestation de droits
- Carte d'identité
- Prescription médicale du médecin traitant (pour les personnes de moins de 75 ans présentant une pathologie à risque de forme grave de Covid-19)

Bon de transport pour les personnes en ALD

Parmi les publics concernés par la vaccination, les personnes atteintes d'une affection longue durée, peuvent bénéficier d'un **bon de transport** pour se rendre au centre de vaccination. Parlez-en à votre médecin !

Les outils de la campagne de vaccination

Afin de sensibiliser les publics concernés par la vaccination, la préfecture et l'ARS La Réunion lancent une campagne de communication :

Les outils de la campagne :

- Campagne radio
- Affiches
- Spot diffusé dans les pharmacies et sur les réseaux sociaux

Retrouvez ces supports sur le site Internet de l'ARS La Réunion :

www.lareunion.ars.sante.fr

**En vous faisant vacciner,
vous VOUS protégez contre la maladie**



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974